

MISE EN LIGNE LE

26 OCT. 2023



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RIME, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT (arrivé à 19h10).

Excusé(s) ou Absent(s) : (8) Madame le Maire (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Isabelle VERBEKE (pouvoir à Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné à Sophie BELE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

5 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapport de M. Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuvill'assos, et des Ressources Humaines.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Pour un bon fonctionnement des services, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires à la collectivité.

Vu l'arrêté 964/MAIR/2020 portant détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines,

Vu l'évolution des effectifs municipaux,

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois de la commune tenant compte des besoins de la collectivité avec :

D'une part la création au tableau des effectifs des 3 postes permanents suivants :

Filière Police Municipale :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Brigadier-chef principal de police municipale	- 1 poste permanent à temps complet

Filière Animation :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
ANIMATEURS TERRITORIAUX Catégorie B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe Animateur	- 1 poste permanent à temps complet - 1 poste permanent à temps complet

D'autre part la suppression au tableau des effectifs du poste permanent suivant :

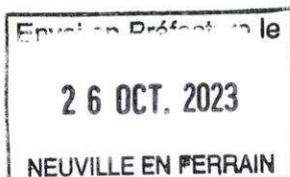
Filière Police Municipale :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Gardien-brigadier de police municipale	- 1 poste permanent à temps complet

➤ Oui l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Par délégation du Maire,
Alain RIME
1^{er} Adjoint au maire

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 19/10/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		268	2	270	203	
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		208	2	210	151	
FILIERE ADMINISTRATIVE		47	0	47	32	
Directeur Général des Services -emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	0	
attaché hors classe	A	1		1	0	
attaché principal	A	3		3	2	
attaché	A	3		3	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		3	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2		2	1	
Rédacteur	B	3		3	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	18		18	17	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5		5	3	
Adjoint administratif	C	7		7	5	
Adjoint administratif - Temps non complet - 30h00 hebdomadaires	C	1		1	0	
FILIERE TECHNIQUE		112	0	112	83	
Directeur des services techniques - emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
Ingénieur principal	A	1		1	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Technicien	B	0		0	0	
Agent de maîtrise principal	C	9		9	9	
Agent de maîtrise	C	7		7	4	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	18		18	15	
Adjoint technique principal de 1ère classe - 30 h 00 hebdomadaires	C	2		2	1	Temps non complet
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	21		21	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe - 12 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	
Adjoint technique	C	24		24	22	Dont 2 temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 23h00 hebdomadaires	C	1		1	1	Temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 14h50 hebdomadaires	C	6		6	6	
Adjoint technique - Temps non complet - 8h50 hebdomadaires	C	1		1	0	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 19/10/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		268	2	270	203	
Adjoint technique - Temps non complet - 7h hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 5h50 hebdomadaires	C	16		16	10	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		20	0	20	16	
<i>Puéricultrice Hors Classe</i>	A	3		3	3	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1		1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4		4	4	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1		1	0	
Agent social principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	3		3	0	
Agent social	C	1		1	1	
Agt Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère cl.	C	3		3	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1		1	1	
FILIERE CULTURELLE		9	0	9	5	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 2 h 30 hebdomadaire	A	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 5 hebdomadaires	B	1		1	1	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe - 13h00 hebdomadaire	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	
Assistant de Conservation principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant de Conservation principal de 2ème classe	B	1		1	0	
FILIERE ANIMATION		10	2	12	10	
Animateur Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Animateur Principal de 2ème classe	B	0	1	1	0	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 19/10/2023	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		268	2	270	203	
Animateur	B	1	1	2	1	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1		1	1	
Adjoint d'animation	C	4		4	4	
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	1		1	1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		9	0	9	4	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		1	0	
Brigadier-Chef principal	C	3	1	4	1	
Gardien Brigadier	C	5	-1	4	3	
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		60	0	60	52	
Collaborateur de cabinet	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	7		7	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Adjoint technique	C	50		50	50	dont 1 à 20 h, 1 tps plein, 1 à 6h50
EMPLOIS NON PERMANENTS		82	0	84	24	
Assistant d'enseignement artistique	B	2		2	1	Temps non complet - 4 h
Animateur	B	10		10	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	0	
Adjoint d'animation	C	30		30	20	
Adjoint administratif	C	1		1	0	
Adjoint technique	C	20		20	0	
Contrat d'avenir (ex CEC)		2		2	0	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi/PEC		5		5	0	
Apprenti		4		4	3	